Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS MÉTIERS DES SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

ÉPREUVE E3
ORGANISATION, MANAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

SESSION 2015

Durée : 5 heures
Coefficient : 5

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Matériel autorisé :

- Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Document à rendre avec la copie :

- Annexe I-E page 10/18.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 18 pages, numérotées de 1/18 à 18/18.

PRÉSENTATION DU SUJET

1ère PARTIE – L'entreprise ADVANCE PROPRETÉ

Temps indicatif : 2 h 30

Barème : 10 points

Liste des annexes :

Annexe I-A	Description des locaux (extrait du CCTP)	Page 5/18
Annexe I-B	Cadences de nettoyage	Page 6/18
Annexe I-C	Fiches techniques Surfa'safe et Bactopin S concentré	Pages 7-8/18
Annexe I-D	Fiche de poste d'un(e) Agent Qualifié de Service	Page 9/18
Annexe I-E	Le parcours d'intégration d'un nouveau salarié chez Advance Propreté **À rendre avec la copie**	Page 10/18

2nde PARTIE – Le Groupe COLININ

Temps indicatif : 2 h 30

Barème : 10 points

Liste des annexes :

Annexe II-A	Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de la ville de VERVAUT	Pages 11,12 et 13/18
Annexe II-B	Extrait du métrage des voies de la ville de VERVAUT	Page 14/18
Annexe II-C	Plan de la ville de VERVAUT	Page 15/18
Annexe II-D	Informations sur le groupe COLININ	Page 16/18
Annexe II-E	Eléments de réponse technique et économique de l'agence de Nîmes du Groupe COLININ	Page 17/18
Annexe II-F	Aspirateur de trottoir électrique ou thermique DIABOLO	Page 18/18

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

1ère PARTIE – L'entreprise ADVANCE PROPRETÉ

Titulaire du BTS MSE, vous travaillez en tant que responsable de secteur pour Advance Propreté, entreprise de nettoyage spécialisée dans le tertiaire. Cette Société Anonyme au capital de 800 000 euros a son siège social basé à LILLE.

Votre société vient de remporter un nouveau marché, pour un an, au sein d'une pépinière d'entreprises que vient d'initier la Métropole Européenne de Lille (MEL). Celle-ci aide de jeunes entreprises à démarrer leur activité et met à leur disposition des bureaux équipés de postes informatiques et des archives pour stocker leurs documents.
Des extraits du Cahier des Clauses Techniques Particulières sont donnés en annexe I-A.

La pépinière propose également aux créateurs d'entreprise des salles de réunion qui peuvent accueillir une dizaine de personnes et sont équipées de vidéoprojecteurs.
Ces locaux sont loués, au mois, aux jeunes entreprises mais aussi, pour les salles de réunion, à l'heure, à la demi-journée, à la journée ou en soirée.

Vous apportez votre expertise technique à l'analyse des besoins de nettoyage de la pépinière d'entreprises.

1. Enumérer, les prestations à réaliser pour chaque type de local, regroupé par type de revêtement, en précisant uniquement les fréquences de nettoyage.

Un local technique est mis à disposition de la société de nettoyage Advance Propreté. Ce local ne stockera que les produits et les matériels d'entretien courant. Ceux de remise en état seront transportés à l'occasion de prestations occasionnelles sur les sites.

2. Etablir la liste des matériels et produits à apporter pour les remises en état.

3. Préciser et justifier les outils à utiliser lors des contrôles qualité des prestations de remises en état.

Deux produits de nettoyage et de désinfection des blocs sanitaires et lavabos vous sont présentés en annexe I-C.

4. Choix du produit.
4.1 Mettre en évidence les avantages et les inconvénients des deux produits.
4.2 Présenter le mode de calcul permettant de comparer le coût des produits.
4.3 Choisir le produit le plus adapté.

Il est dès à présent nécessaire de renforcer l'équipe actuelle de nettoyage par un nouvel agent de propreté pour ce chantier. Il sera également amené à travailler sur d'autres sites d'intervention de la société Advance Propreté, dans un rayon de 20 km du siège social de celle-ci.

5. Indiquer le type de contrat de travail susceptible d'être proposé à ce nouvel agent. Justifier la réponse.

6. Proposer la rédaction d'une annonce d'offre d'emploi qui sera diffusée à Pôle Emploi et dans les journaux d'annonces locales.

Les dirigeants d'Advance Propreté ont été sensibilisés à l'importance d'un parcours d'intégration réussi, tant pour l'entreprise que pour le nouveau salarié. Chaque nouvelle embauche doit être accompagnée d'un parcours d'intégration systématique suivant une procédure définie.

7. Formaliser, dans l'annexe I-E (à rendre avec la copie), la procédure que l'entreprise pourrait mettre en place en vue de réussir toute nouvelle intégration. Pour ce faire, préciser pour chacune des trois étapes de ce parcours, les mesures les plus appropriées.

Base Nationale de Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

2nde PARTIE – Le groupe COLININ

Jeune titulaire du BTS MSE, vous avez rejoint il y a quelques mois le groupe COLININ, entreprise qui intervient dans la collecte et le tri des déchets, la propreté urbaine et le nettoyage industriel.
Vous avez intégré l'agence de Nîmes en tant qu'adjoint au responsable d'exploitation, Vincent DORE.
L'agence de Nîmes est déjà certifiée ISO 9001. Elle est en phase de certification ISO 14001 et a été choisie comme site pilote pour une expérimentation ISO 26000.

L'agence travaille actuellement sur une réponse à l'appel d'offres de la ville de VERVAUT concernant le nettoiement de la voierie communale. Le marché, tel qu'il est décrit dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comporte plusieurs prestations, dont une à caractère exceptionnel : le nettoiement d'une partie du centre-ville à l'occasion du festival « Art des rues ».

Avant de formuler l'offre définitive, le responsable d'exploitation souhaite que vous lui fournissiez différents éléments de réponse concernant la prestation exceptionnelle de nettoiement du centre-ville à l'occasion du festival « Art des rues ».

1. Calculer le temps nécessaire pour la réalisation de cette prestation.

2. Déterminer le prix hors taxes (HT) de la prestation à proposer en tenant compte des objectifs de marge de l'agence.

Le responsable d'exploitation souhaite mettre en évidence, lors de la réponse à l'appel d'offres, les atouts de sa proposition en insistant notamment sur l'adéquation de l'offre avec le CCTP de la ville de VERVAUT, laquelle est engagée dans une démarche Agenda 21 (programme d'actions pour le développement durable).

3. Présenter huit arguments couvrant les domaines économiques, techniques, sociétaux et environnementaux valorisant l'offre de l'agence et répondant aux demandes de la ville.

Le responsable d'exploitation a besoin d'être secondé pour préparer l'arrivée prochaine de l'organisme certificateur pour la certification ISO 14001 de l'agence et l'expérimentation ISO 26000 en tant que site pilote pour le groupe COLININ.

Il a programmé une réunion d'information et de sensibilisation sur la certification destinée à l'ensemble du personnel, réunion qui sera conduite par le responsable QSE de l'agence, Julien SEGAL. Une note de service présentant le contexte et les objectifs de la réunion devra être élaborée afin d'inciter le personnel à y participer. La note devra également mentionner les éléments d'organisation matérielle de cette réunion.

4. Rédiger, au nom du responsable d'exploitation, cette note de service.

La certification ISO 14001 et ISO 26000 de l'agence va nécessairement avoir des répercussions auprès de l'ensemble du personnel tels que des nouveaux comportements et de nouvelles procédures de travail à adopter.
Le chef d'exploitation a identifié un chef d'équipe qui semble réticent aux changements. Ce dernier, en poste depuis 6 ans, est reconnu pour ses compétences techniques et ses qualités de manager mais il paraît peu impliqué dans la démarche de certification de l'agence. Il risque potentiellement de ne pas être moteur auprès de son équipe.

5. Présenter une solution argumentée destinée à impliquer réellement le chef d'équipe.

Base nationale des sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE I-A
Description des locaux (extraits du CCTP)

Types de locaux

Locaux	Eléments à entretenir
Locaux	Sol : - grés cérame / thermoplastique - thermoplastique - revêtement textile Mobilier Poubelles Appareils de communication (équipement informatique, téléphones…) Parois verticales autres que vitrerie : - murs, écrans de projection, portes… - zones de contact : interrupteurs, poignées de portes… - plinthes Vitrerie
Blocs sanitaires	Sol Parois verticales autres que faïence Parois verticales en faïence Plinthes Postes individuels (distributeurs, lavabos, cuvettes et abattants…) Poubelles Zones de contact (interrupteurs, poignées de portes, tirettes chasses d'eau…) Consommables (savon, papier hygiénique, essuie-mains…)

Type de revêtements

Revêtements	Locaux
Thermoplastiques	Secrétariat (28 m²) Salle reprographie (4 m²) Serveur (2 m²) Bureaux (97 m²) Salle de réunion 1 (18 m²) Salle de réunion 2 (30 m²) Salle de réunion 3 (35 m²)
Grès cérame	Documentation (11 m²) Archives (15 m²) Local technique (7 m²)
	WC hommes (9 m²) WC femmes (9 m²)
	Circulation (7 m²) Entrée (16 m²)
Revêtements textiles	Bureau du responsable de la pépinière d'entreprises (14 m²)

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

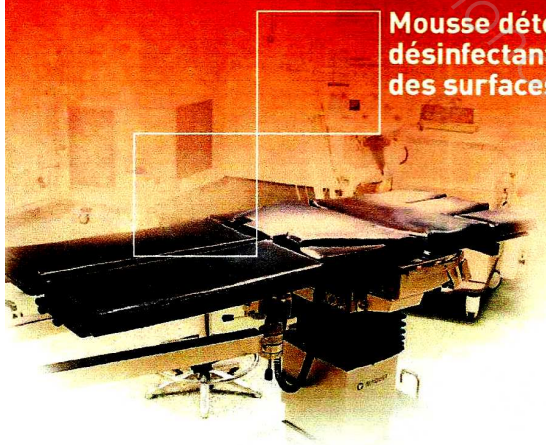
ANNEXE I-B
Cadences de nettoyage

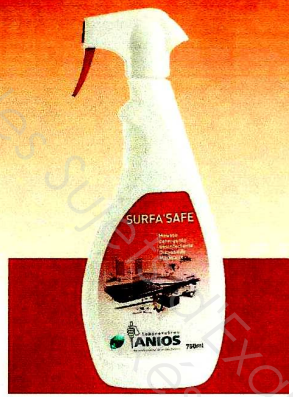
Prestations	Cadences (m²/h)
Vidage des poubelles, corbeilles et changement de sac	1 000
Nettoyage et/ou désinfection du mobilier, surfaces horizontales (tables, chaises, bureaux, dessus de rayonnage, rebords de fenêtres, …)	100
Nettoyage et/ou désinfection des appareils de communication (téléphone, ordinateurs…)	150
Nettoyage des taches et traces surfaces verticales et zones de contact	150
Dépoussiérage des plinthes	150
Lessivage des murs	150
Balayage humide surfaces dégagées	700
Balayage humide surfaces encombrées	400
Lavage manuel	350
Récurage à la monobrosse	200
Récurage à l'autolaveuse	900
Aspiration des moquettes	300
Détachage des moquettes	50
Spray moquette	200
Injection extraction	40
Shampooing moquette	15
Lustrage	800
Méthode spray	250
Décapage au mouillé	30
Pose de 2 couches d'émulsion de protection	75
Lavage des vitres intérieures et extérieures	40
Détartrage lavabos, évier, robinetterie	40
Bionettoyage des sanitaires sans approvisionnement	60

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

SURFA'SAFE

Mousse détergente désinfectante des surfaces





- **Concept SES**
 Sécurité Efficacité Simplicité
- **Formulé sans substance CMR, sans parfum ni alcool**
- **Large spectre virucide**
- **Mousse compacte évitant tout surplus de produit**

INDICATIONS

Mousse détergente désinfectante, destinée au nettoyage et à la désinfection des surfaces.

CARACTERISTIQUES

SECURITE
- SURFA'SAFE est un détergent désinfectant formulé sans substance CMR, sans parfum ni alcool.
- Son dispenseur de mousse compacte permet de limiter la formation d'aérosol et la volatilité des composants.
- Sa mousse compacte évite tout surplus sur les surfaces à traiter.
- Sa formulation optimise la compatibilité avec les matériaux, notamment à base de polymères (polycarbonate, ...).

EFFICACITE
- Spectre antimicrobien large.
- Le dispenseur de mousse permet une meilleure adhérence aux surfaces à traiter.
- La formulation innovante de SURFA'SAFE permet d'étendre les domaines d'application du produit,notamment aux surfaces pouvant être en contact avec les denrées alimentaires.

SIMPLICITE
- SURFA'SAFE est un produit prêt à l'emploi.
- Sa gachette rouge (spécificité du dispenseur mousse) facilite l'identification de SURFA'SAFE.
- Sa formulation permet le séchage rapide des surfaces.



PRÊT A L'EMPLOI

laboratoires ANIOS
Le professionnel de la désinfection

ENGAGEMENT ANIOSAFE

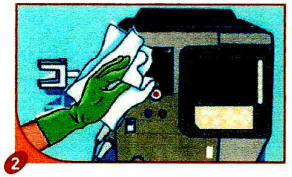
AFAQ ISO 9001 — ECONET

SURFA'SAFE
Mousse détergente désinfectante des surfaces

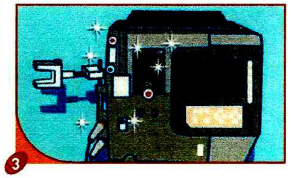
MODE D'EMPLOI



Appliquer la mousse détergente désinfectante sur la surface ou de préférence sur un non-tissé.



Répartir la mousse sur la surface à traiter.



Laisser sécher. Ne pas rincer (sauf si la surface est susceptible d'être en contact avec les denrées alimentaires ou les muqueuses). Respecter le temps de contact selon l'activité antimicrobienne recherchée.

COMPOSITION

Désinfectants (Chlorure de didécyldiméthylammonium – N° CAS 7173-51-5 - 1.4 mg/g), Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide - N° CAS 27083-27-8 - 0.96 mg/g).

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Dangereux - respectez les précautions d'emploi (Etablies selon la Directive 99/45/CE et ses adaptations).
Produit biocide. Utilisez avec précaution.
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Stockage :entre +5°C et +35°C.

CONDITIONNEMENT

1. 12 flacons de 750 ml avec dispenseur de mousse.....1568.544
2. 16 flacons pissette de 500 ml.....1568.105

PROPRIETES MICROBIOLOGIQUES

Actif sur	Normes	Temps de contact
Bactéries	EN 1040, EN 1276, EN 13727, EN 13697	2 minutes
	Selon EN 13697 : Acinetobacter baumannii BLSE, Enterobacter cloacae BLSE, Enterobacter aerogenes BLSE, Escherichia coli BLSE, Enterococcus ERV, Klebsiella pneumoniae BLSE, Listeria monocytogenes, Salmonella enteritidis, Serratia marcescens, Staphylococcus SARM	2 minutes
Mycobactéries	Mycobacterium tuberculosis (B.K)	15 minutes
Levures	EN 1275, EN 13624, EN 13697	5 minutes
Moisissures	EN 1275, EN 13624, EN 13697	20 minutes
	Aspergillus fumigatus (EN 14562)	15 minutes
	Tricophyton mentagrophytes (EN 13697)	15 minutes
Virus	Selon EN 14476 : HIV-1, PRV (HBV), BVDV* (HCV), Vacciniavirus*, Herpès virus, VRS, Rotavirus	1 minute
	Influenzavirus A (H_2N_1)	1 minute
	Influenzavirus A (H_1N_1) (EN 14476)	2 minutes
	Feline Calicivirus (Norovirus)	15 minutes

* Le Robert Koch Institute recommande l'utilisation de désinfectants avec la revendication "begrenzt viruzid wirksan", soit activité virucide limitée, pour interrompre la chaîne de transmission. Selon cet Institut, l'activité virucide limitée correspond à une activité sur virus de la vaccine et BVDV



laboratoires ANIOS
Le professionnel de la désinfection
Payé du Moulin
59260 Lille-Hellemmes - France
Tél. +33 3 20 67 67 67 - Fax : +33 3 20 67 67 68
www.anios.com

ANNEXE I-C
Fiche technique Surfa'safe
Prix 8,64 € TTC le flacon de 750 mL (vendu par 12)

Base nationale des sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

leVRAI PROFESSIONNEL

BACTOPIN S CONCENTRÉ

Utilisateurs :

Milieux médicalisés : cabinets médicaux, cabinets dentaires, ambulances, maisons de retraite médicalisées, cliniques, hôpitaux. **Collectivités** : crèches, garderies, écoles, lycées, maisons de retraite... **Établissements thermaux**. **Milieux sportifs** : piscines, salles de sport, vestiaires... **Cafés, hôtels et restaurants**.

Avantages produit :

- Bactéricide et levuricide.
- Actif sur virus HIV-1 et virus Influenza A (H1N1).
- Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.
- Produit conçu et fabriqué en France.

Domaine d'utilisation :

Le VRAI PROFESSIONNEL BACTOPIN S CONCENTRÉ convient pour tous les types de sols, surfaces et mobiliers des collectivités (crèches, garderies, écoles, lycées, maisons de retraite,...), milieux médicalisés (cabinets médicaux, cabinets dentaires, ambulances, maisons de retraite médicalisées, cliniques, hôpitaux,...), milieux sportifs (piscines, salles de sports, vestiaires,...) et cafés, hôtels et restaurants.

- Bactéricide conformément aux normes : NF EN 1040 (en 5 min), NF EN 1276 (0,25 % en 5 min en conditions de propreté et en 15 min en conditions de saleté).
- Levuricide conformément à la norme NF EN 1275 en 15 min à 0,05 % en 15 min.
- Actif sur HIV-1 en 15 minutes à 0,25 % et sur *Mycobacterium tuberculosis* (BK) dès 5 % en 5 min
- Actif sur virus Influenza A (H1N1) selon la norme NF EN 14476 + A1 à 0,25 % en conditions de propreté en 60 min.

Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable (conforme à l'arrêté du 19/12/2013).

Dosage :

Dilution possible en eau à température ambiante (20°C) jusqu'à chaude (40°C).
0,25 % soit 20 ml pour 1 seau de 8 litres d'eau.

Caractéristiques :

- Aspect : liquide limpide
- Couleur : vert clair
- Odeur : Pin des Landes
- Masse volumique (20° C) : 1,03 g/cm^3
- pH pur : 7 – pH dilué : 7,5 (base eau douce, TH 7,9°f)

S'INTÉGRE DANS UNE DÉMARCHE HACCP



leVRAI PROFESSIONNEL

BACTOPIN S CONCENTRÉ

Environnement et Sécurité :

- Conforme au règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents. Tensio-actifs facilement biodégradables selon la norme OCDE 301.
- Produit biocide à usage professionnel et grand public (TP2).
- Conforme à l'arrêté du 19/12/2013 relatif aux produits d'entretien destinés aux surfaces pouvant entrer en contact des denrées alimentaires (rinçage obligatoire).
- Emballage recyclable.

AUX BIODÉRIVÉS DE PIN DES LANDES

La sélection rigoureuse de nos ***substances actives d'origine naturelle issues du Pin***, choisies pour leurs propriétés en hygiène et propreté, garantit l'efficacité détergente, dégraissante ou odorisante de nos formulations. Elle contribue à la sécurité des utilisateurs et au respect de l'environnement.

Composition :

5 % ou plus, mais moins de 15 % : agents de surface non ioniques ; moins de 5 % : agents de surface cationiques ; EDTA et sels ; Parfum ; désinfectants (chlorure de didécyl diméthyl ammonium n° CAS 7173-51-5 : 43,4 g/l , chlorhydrate de polyhexaméthylene biguanide n° CAS 27083-27-8 : 18,6 g/l) ; octylisothiazolinone, methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone.

Précautions d'emploi :

Xi : irritant

• Contient un dérivé de biguanide • Risque de lésions oculaires graves • Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau • Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique • Conserver hors de portée des enfants • Éviter le contact avec la peau • En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste • Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage • En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette • Le produit dilué peut être rejeté à l'égout. Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé • Rincer le matériel à l'eau claire après utilisation • Éviter le rejet dans l'environnement • Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques • Stocker dans des conditions normales de température • Utiliser les biocides avec précaution avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. **Fiche de données de sécurité disponible sur www.quickfds.fr**

Données logistiques :

	5 L
Code Action Pin	3802
Gencod	3 519220 038023
Poids net	5,17 Kg
Poids brut	5,35 Kg
Dim. uv en mm	H.291 x L.186 x l.126,5
Nb uv / carton	4
Palettisation	4 couches de 8 cartons soit 32 cartons (128 uv)

NOTRE ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce produit a été conçu et fabriqué en France sous un système de management intégré certifié ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité).
Ces certifications consacrent notre engagement dans le **DÉVELOPPEMENT DURABLE** basé sur le développement de produits éco-conçus, respectueux de l'environnement et de la sécurité des utilisateurs et sur l'utilisation de matières premières d'origine naturelle issues, pour l'essentiel, du Pin des Landes dont le massif forestier est géré et renouvelé.

FT. 070/2014.4

afaq OSE

ANNEXE I-C fin
Fiche technique Bactopin S Concentré
Prix 65,76 € TTC le bidon de 5 litres

Base de données des sujets d'Examen – Réseau CANOPE – Ce document est réservé à l'usage des établissements de formation professionnelle

ANNEXE I-D
Fiche de poste d'un(e) Agent Qualifié de Service
Advance Propreté
Fiche de poste

Identification du poste :
AQS Agent Qualifié de Service

Responsable hiérarchique :
Claire NETTE, Responsable Entretien

Lieu de travail :
LILLE

Missions :

- Assurer les opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces, locaux, équipements de bureaux administratifs.
- Réaliser des opérations de rénovation de surfaces (sols carrelés, …).

Moyens mis à disposition :

- Matériel et produits d'entretien.
- Equipement de protection individuelle : blouse, gants.

Utilisation du matériel et des produits :

- Veiller à la bonne utilisation et l'entretien du matériel.
- Diluer les produits selon les instructions.
- Rendre compte à son responsable de tout dysfonctionnement ou de toute anomalie.
- Contrôler l'état des stocks (qualité et quantité) et avertir son responsable avant la rupture des produits ou des consommables.

Nettoyage des locaux :

- Réaliser les tâches d'entretien selon les cycles prévus (journalier, hebdomadaire,…).
- Veiller à ne pas endommager tout objet meublant, matériel et support pendant le processus de nettoyage.

Relation client :

- Avoir à cœur d'améliorer continuellement le service au client.
- Veiller à ne pas perturber le travail du personnel en place.
- Avoir une présentation soignée et des chaussures adaptées.
- Avoir une attitude discrète et courtoise.
- Etre attentif(ve) aux remarques des clients et transmettre à son responsable les informations ou questionnements recueillis auprès de ceux-ci.

Compétences attendues :

- Sens de l'organisation et méthodologie du travail de nettoyage.
- Connaissances des propriétés, des précautions d'emploi et de stockage des différents produits de nettoyage.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Notions de premiers secours.
- Esprit d'équipe.
- Rapidité et qualité d'exécution.
- Qualités relationnelles (discrétion, honnêteté, amabilité).
- Capacité d'adaptation (situations de travail, rythmes d'activité…).

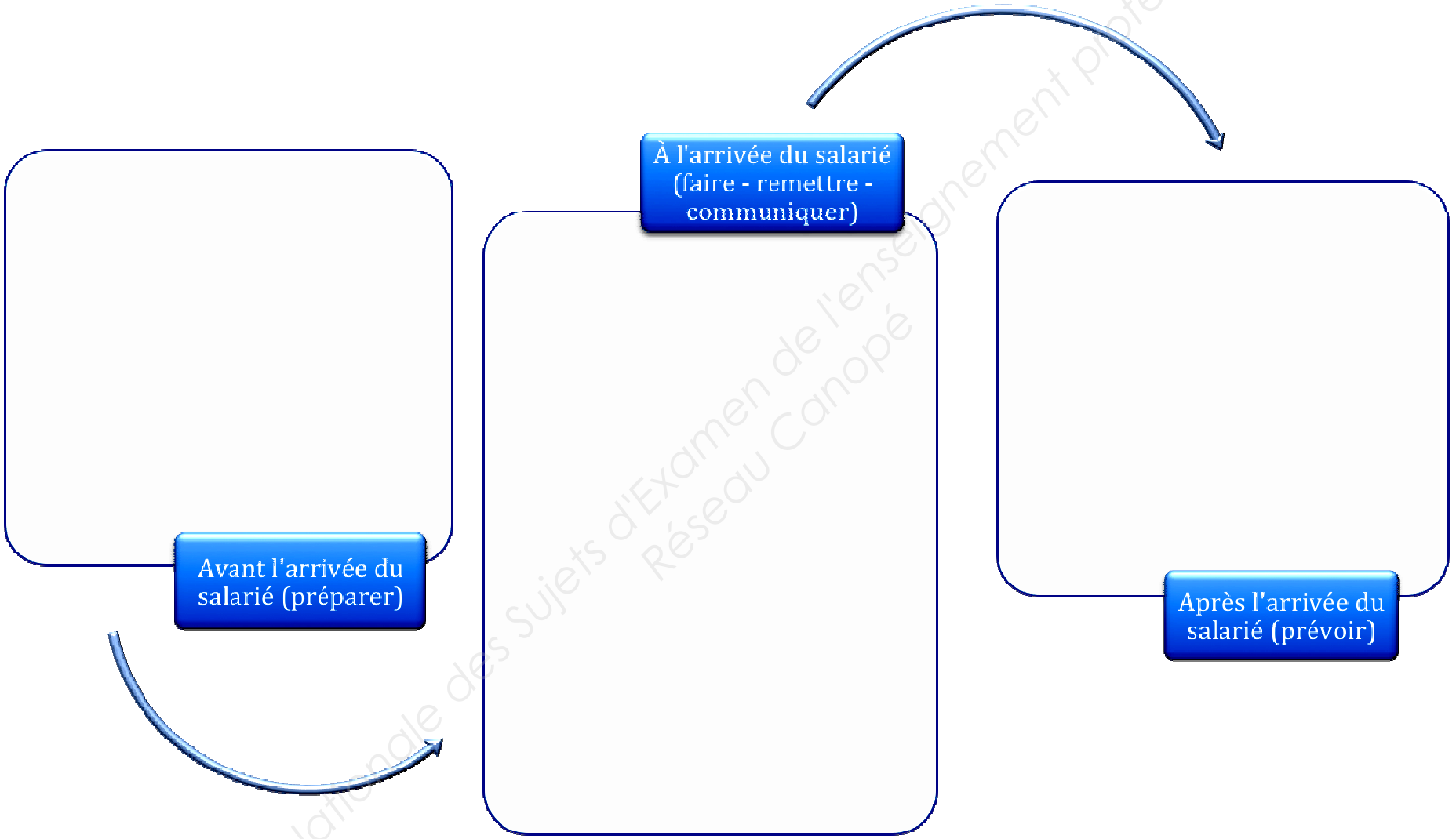
Formation et expériences :

- Formation aux métiers d'hygiène (CAP Maintenance et Hygiène des Locaux, Baccalauréat professionnel Hygiène et Environnement…).
- Formation de secouriste.
- Manipulation de machines de nettoyage type auto-laveuse.
- Expérience d'au moins six mois du nettoyage dans le cadre professionnel.
- Expérience du travail en équipe.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE I-E <u>à rendre avec la copie</u>

Le parcours d'intégration d'un nouveau salarié chez Advance Propreté



Réseau Canopé
Réserve Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel

ANNEXE II-A
Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) de la ville de VERVAUT

Le CCTP de la ville de VERVAUT présente les différentes prestations à réaliser au sein de la ville à l'année. Ces prestations sont les suivantes :

- le nettoiement de la voirie (trottoirs, chaussées) et autres zones de circulation ;
- le vidage des corbeilles à papiers ;
- le nettoiement après marché ;
- le désherbage ;
- le ramassage des feuilles mortes et aiguilles de pin ;
- le nettoiement des parvis.

D'autres prestations sont dites saisonnières car elles sont réalisées à titre exceptionnel comme la manifestation « Art des rues ».

L'extrait du cahier des charges présenté ci-après concerne le nettoiement quotidien de la voirie lors de cette manifestation qui se déroule pendant une semaine (soit 7 jours) au mois de mai. La durée maximale d'intervention est de 1h30 par jour.

Personne Publique
COMMUNE DE VERVAUT
Place de la Libération et du 8 mai 1945 – BP19 – 30000 VERVAUT
Personne Responsable du Marché
Monsieur Le Maire, Anatole GRASSIET
Objet du marché
Nettoiement de la voirie communale

CONSISTANCE DU MARCHÉ

Article I - Consistance et description des prestations

Les prestations consistent à assurer le nettoiement de la voirie selon les stipulations ci-après définies. Ces services seront organisés de telle sorte que le périmètre de la ville de VERVAUT dans le cadre du festival Art des rues d'une durée de 1 semaine en mai soit propre en permanence. Le candidat est tenu à une obligation de résultat. A l'occasion de cette manifestation réalisée sur la ville et organisée par la commune de VERVAUT, un service spécial de nettoiement devra être mis en place. Le service de nettoiement doit être mis en place chaque jour dès la fin de la manifestation sur l'ensemble du parcours défini en annexe (II-C).

Article II - Définition du service à assurer

2.1 Obligations de l'entrepreneur

- La fourniture des locaux d'exploitation et des garages.
- La mise à disposition et l'entretien des châssis, des bennes de collecte, de tous leurs accessoires et des véhicules de lavage et de balayage.
- L'exploitation des bennes, laveuses et accessoires.
- La fourniture de l'ensemble du personnel administratif et technique nécessaire à la gestion et à la réalisation des prestations de nettoiement.
- L'exécution de la collecte triée sélectivement et de l'évacuation des déchets vers des sites appropriés.
- La collecte des points propres.
- Et plus généralement la mise à disposition de tous les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution de son marché.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

2.2 Nettoiement de la voirie

Le service a pour objet le nettoiement et la collecte des déchets. Le service est à assurer sur l'ensemble des voies publiques circulables, les trottoirs, les impasses, les places.

Article III – Prestations de nettoiement de la voirie

Voirie du périmètre défini :

- collecte des corbeilles à papier et à déjections canines sur les trottoirs et les places ;
- aspiration des déchets de l'ensemble des trottoirs ;
- balayage manuel des caniveaux (ou fils d'eau) des impasses ;
- balayage mécanique des caniveaux (ou fils d'eau) des voies de circulation, des places avec un produit rémanent ;
- lavage avec lance des places et des trottoirs.

Des sacs plastiques transparents neufs fournis par le prestataire de services seront replacés dans les corbeilles et les bornes de propreté du périmètre défini.

Article IV - Conditions générales d'exécution

La prestation devra être réalisée du lundi au dimanche inclus dans un créneau compris entre 6h00 et 7h30 (délai de rigueur à respecter).

L'entrepreneur devra justifier de systèmes de management de la qualité des prestations en accord avec la politique environnementale de la ville engagée dans un processus d'Agenda 21 :

- action pour le développement durable ;
- formation, sensibilisation du personnel ;
- action en faveur du personnel.

Les agents de l'entrepreneur doivent saisir les corbeilles avec précaution, pour supprimer tout dégagement de poussière et toute projection de détritus.
Toutes ces opérations sont effectuées en évitant le bruit et sans détérioration des récipients.
Il est interdit au personnel chargé du nettoiement de rejeter à l'égout, au réseau d'eau pluviale, au ruisseau ou dans les espaces verts, tout ou partie des détritus.
L'entrepreneur s'engage à avoir formé et informé ses agents sur la sécurité à respecter sur la voirie.

Article V - Personnel chargé des opérations de collecte, d'évacuation et du nettoiement de la voirie

L'entrepreneur fournira le personnel nécessaire à la bonne exécution du service.
Les agents de l'entrepreneur sont rémunérés par l'entrepreneur et pourvus par ses soins de vêtements de travail dans les conditions prévues aux conventions collectives et à la réglementation en vigueur.
Il leur est interdit de se livrer au chiffonnage, de solliciter ou de recevoir un pourboire quelconque et de s'arrêter en cours de travail dans les débits de boissons.
L'entrepreneur est responsable de son personnel et de tous les accidents qui pourraient survenir à ses véhicules et à son personnel pendant l'exécution du service.

Base nationale des sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Article VI - Conditions imposées au matériel de collecte et de nettoiement

6.1 Service du nettoiement

Les châssis des camions automobiles utilisés seront mus soit par le gazole, l'électricité ou le gaz.
L'entrepreneur précisera le nombre de véhicules équipés selon le fluide moteur et sa consommation individuelle.
Les bennes doivent répondre aux exigences techniques de sécurité, d'hygiène et d'insonorité.
L'entrepreneur devra équiper ce service de matériel ayant un niveau sonore le plus faible possible.

6.2 Matériel servant au balayage mécanique de la voirie

Le nombre est laissé à l'initiative de l'entrepreneur en fonction du plan de balayage proposé ainsi que de l'obligation de résultat. De plus, compte tenu de l'étroitesse des impasses en hyper centre, les balayeuses ne pourront pas être utilisées. Les trottoirs ne pourront être nettoyés par un simple balayage manuel.

6.3 Matériel prévu pour le lavage de la voirie et des trottoirs

Le nombre de véhicules est laissé à l'initiative de l'entrepreneur. Celui-ci devra proposer une laveuse équipée de lance pour l'entretien des trottoirs. Un plan d'intervention devra être joint à l'offre.

Article VII - Critères de jugement de l'offre

Seules les offres des candidats ayant présenté un dossier de candidature conforme seront examinées. Les offres inacceptables, irrégulières ou inappropriées seront éliminées.
Les critères de jugement des offres sont ceux prévus ci-dessous. Les offres seront notées sur 100 points (note maximale), avec TROIS critères, par ordre décroissant :

1. la valeur technique, ayant une pondération de 45 %, soit 45 points sur 100 ;
2. le prix, ayant une pondération de 35 %, soit 35 points sur 100 ;
3. les performances en matière de protection de l'environnement, ayant une pondération de 20 %, soit 20 points sur 100.

Article VIII - Clause financière

Les montants minimum et maximum pour la prestation de nettoiement de la manifestation Art des rues sont fixés ainsi :

- montant minimum : 5 000 € HT
- montant maximum : 10 000 € HT

Base Nationale des Sujets d'examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

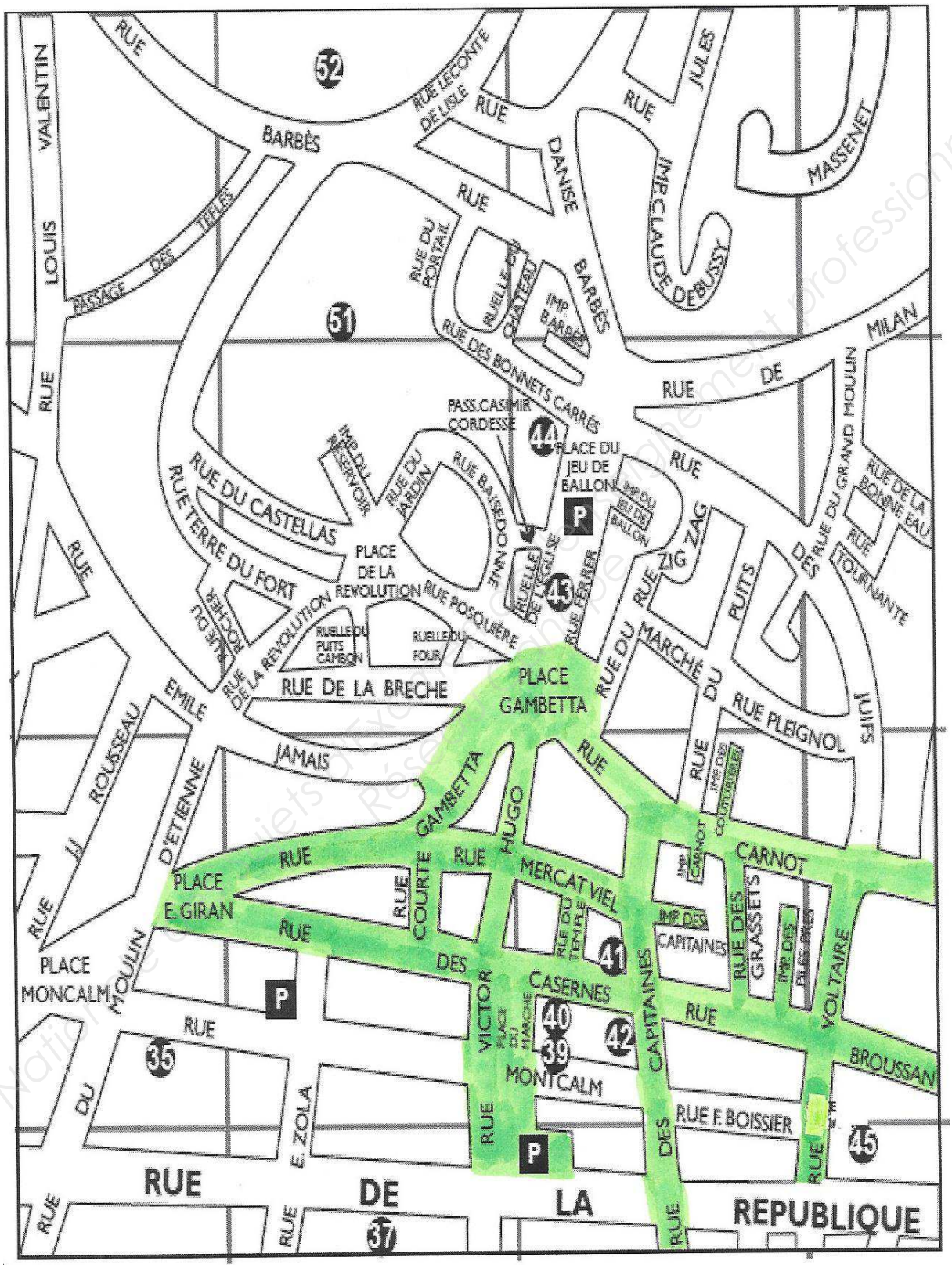
ANNEXE II-B

Extrait du métrage des voies de la ville de VERVAUT

Dénomination des rues	Longueur de fil d'eau (ml)	Surfaces (m^2)	Trottoirs (m^2)
Impasses			
Impasse des Piles Prés	96		
Impasse des Couturières	86		
Impasse Carnot	104		
Impasse du Réservoir	82		
Impasse Barbès	50		
Impasse des Capitaines	58		
Impasse de la Révolution	30		
Impasse du Jeu de ballon	40		
Places			
Place Étienne Giran		890	
Place Montcalm		590	
Place du Marché		924	
Place de la Libération		614	
Place de la Révolution		742	
Place Gambetta		998	
Place du Jeu de ballon		1970	
Rues			
Rue Courte	66		
Rue du Temple	118		
Rue des Grassets	134		
Rue du Rocher	122		
Rue du Puits Cambon	98		
Rue terre du Fort	232		
Rue du Castellas	560		
Rue du Jardin	86		
Rue Baisedonne	202		
Rue Ferrer	228		39
Rue Zig Zag	254		
Rue Montcalm	260		147
Rue François Boissier	612		267
Rue Broussan	430		69
Rue Carnot	870		324
Rue des Casernes	432		190
Rue Gambetta	354		
Rue de la Bonne Eau	306		265
Rue Émile Jamais	562		88
Rue de la Brèche	300		
Rue Pleignol	200		
Rue de la Révolution	192		
Rue du Mercat Viel	242		
Rue Tournante	96		
Rue de Milan	482		259
Rue des Bonnets Carrés	194		16
Rue du Marché	82		
Rue Posquiere	180		
Rue des Capitaines	314		187
Rue du Moulin d'Etienne	390		161
Rue Emile Zola	198		
Rue Victor Hugo	376		143
Rue Voltaire	136		98
Ruelle de l'Eglise	136		
Rue de la République	1116		1000

Base de Données Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE II-C
Plan de la ville de VERVAUT



En surligné : partie du centre-ville à nettoyer à l'occasion du festival « Art des rues »

ANNEXE II-D
Informations sur le Groupe COLININ

Le Groupe COLININ

Le Groupe COLININ est un important acteur du secteur de la collecte des ordures ménagères, des déchets industriels, du tri sélectif, de la propreté urbaine et du nettoyage industriel.
Fort de ses 60 ans d'expérience, il fait aujourd'hui partie des 10 premiers opérateurs français avec un effectif de 4500 collaborateurs et un CA de plus de 300 millions d'Euros. Le réseau des agences et des centres d'exploitation permet de couvrir l'ensemble du territoire français.
Le groupe COLININ intervient auprès d'une clientèle de collectivités, d'industriels et de particuliers.
Grâce à la mise en œuvre des techniques les plus modernes, il offre à ses clients un service de qualité irréprochable tout en œuvrant au respect de l'environnement et du cadre de vie.

Les valeurs

La culture d'entreprise est l'élément clé de la réussite du Groupe. Elle repose sur des valeurs fortes :

- écoute et prise en compte des attentes et exigences des clients, fidélité envers les clients ;
- fidélité envers les collaborateurs, respect, confiance et esprit d'équipe ;
- protection de l'environnement pour garantir durablement la qualité de vie des citoyens.

L'offre aux Collectivités

Le Groupe COLININ propose aux collectivités une offre de prestations variée et complète :

- collecte sélective et collecte des OM ;
- propreté urbaine (balayage et lavage mécanique, balayage manuel, désherbage manuel ou chimique, balayage des avaloirs du réseau pluvial, nettoyage du mobilier urbain, des lieux publics et des espaces verts, ramassage des feuilles mortes, enlèvement des graffitis) ;
- tri, traitement et transport des déchets ;
- revalorisation matières ;
- lavage des containers.

Le Groupe COLININ a l'expérience des interventions dans le cadre de contrats de délégation de service public. Il garantit à ses clients publics :

- une qualité de service adaptée aux exigences légales et règlementaires de leurs cahiers des charges ;
- une gestion rigoureuse et transparente des contrats ;
- une optimisation des coûts et un choix de matériel offrant prix, qualité et fiabilité technique ;
- une capacité d'adaptation à tout type de demande, réactivité et flexibilité dans les interventions. Le Groupe a élaboré un outil de reporting moderne et performant, accessible par Extranet, dédié aux collectivités afin de suivre en temps réel l'exécution des contrats et prendre contact avec les services.

Au-delà d'une expertise solide de la gestion des marchés publics, le Groupe COLININ s'engage dans la vie citoyenne locale, notamment par des campagnes d'information et de sensibilisation environnementale.

Les moyens

Ressources humaines :

- un personnel spécialisé ;
- un accompagnement managérial et social avec une politique RH forte : promotion interne, formation continue, parcours professionnels individualisés, actions d'insertion pour les personnes en difficultés.

Moyens matériels :

- des équipements neufs, à la pointe de la technologie et de l'innovation, privilégiant le recours à des modes de carburation écologiques dans une optique de développement durable ;
- des produits soigneusement sélectionnés, privilégiant le recours aux produits éco-labélisés.

La démarche qualité

Le Groupe COLININ développe une politique de formation constante de ses collaborateurs aux nouvelles méthodes de travail et règlementations afin de rester à la pointe des nouvelles technologies.
Le Groupe met en œuvre une politique de Management de la Qualité : la quasi totalité des sites sont certifiés ISO 9001 Version 2000, 5 sites sont en cours de certification ISO 14001 et le Groupe expérimente une mise en œuvre des lignes directrices de la norme ISO 26000.
Le Département R&D est à l'origine de nombreuses innovations technologiques, en partenariat avec les fournisseurs d'équipements, dans un objectif permanent de respect et protection de l'environnement.
Le Département Hygiène et Sécurité est chargé de la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité appliquée sur l'ensemble des sites.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE II-E
Eléments de réponse technique et économique de l'agence de Nîmes du Groupe COLININ

Les moyens matériels

L'agence de Nîmes du Groupe COLININ envisage d'utiliser le matériel présenté ci-dessous pour assurer les prestations de nettoiement de la manifestation Art des rues.
L'agence a fait l'acquisition au 1er janvier de l'année en cours d'un Diabolo (aspiratrice à déchets) pour améliorer la qualité de la prestation et faciliter le travail des agents.

Matériel	*Cadence*	*Matériel*	*Cadence*
Laveuse sans lance 	**Lavage :** - Surface : 12 000 m²/h	**Balayeuse aspiratrice** 	**Balayage :** - Surface : 10 000 m²/h - Fil d'eau : 4 000 ml/h
Transport cantonnier benne électrique  **Diabolo***  **** nouveau matériel***	**Balayage manuel :** - Fil d'eau : 450 ml/h **Collecte déchets :** - Surface : 3 000 m²/h **Aspiration des déchets :** - Surface : 900 m²/h	**Laveuse avec lance** 	**Lavage :** - Surface : 10 000 m²/h

L'entreprise COLININ envisage de proposer à la ville de VERVAUT un forfait « utilisation du matériel » pour l'ensemble de la prestation correspondant au festival Art des rues (7 jours) hors Diabolo d'un montant de 335,67 €.
Le Diabolo, acquis au 1er janvier de l'année, est quant à lui amorti en linéaire sur 5 ans.

Les moyens humains

L'entreprise COLININ met à disposition des clients du personnel qualifié et formé pour mener à bien les prestations demandées :

- des collecteurs de déchets ;
- des balayeurs utilisant du matériel mécanisé ou non mécanisé ;
- des agents pour véhicules de nettoiement (conducteur avec ou sans lanceur).

L'entreprise COLININ envisage de proposer à la ville de VERVAUT un forfait « main d'œuvre » s'élevant à 140 €/h pour l'ensemble des personnels chargés de réaliser la prestation de nettoiement lors du festival Arts des rues.

Les objectifs de marge

L'agence de Nîmes, conformément à la politique commerciale du groupe COLININ, a fixé une marge sur coût de revient de 40 %.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE II-F

Aspirateur de trottoir électrique ou thermique DIABOLO

D'après carregalopin.com et expert-nett-utilitaires-electriques-proprete-urbaine.fr



Praticité

Le Diabolo dispose d'une tête d'aspiration rotative à 360° autorisant un **rayon d'action incomparable** pour un pilotage sans effort.

Puissance

Le Diabolo est doté d'une puissance d'aspiration de 2 KW (dépression de 500 mm/CE) vous permettant de ramasser **sans effort** tous les déchets du secteur traité.

Autonomie

Carré galopin a choisi la marque FULMEN, leader mondial, pour équiper ses appareils avec la **batterie la plus fiable et performante** pour une autonomie de 16h.
Batterie garantie 4 ans.

Écologie

La pression acoustique engendrée par le Diabolo n'est que de 59 dB au travail, assurant ainsi un **grand confort** pour l'utilisateur et son environnement.

Simplicité d'emploi

Exclusivité : le Diabolo dispose d'une tête d'aspiration rotative à 360° autorisant un large rayon d'action.
Pilotage sans effort avec une **grande précision**, grâce à son timon directeur offrant un rayon de braquage de 170° d'une **grande ergonomie** (pour droitier et gaucher), avec franchissement jusqu'à 200 mm grâce aux grandes roues de 420 mm et une garde au sol sans équivalent : 230 mm.

Conception

L'entreprise Carré galopin est engagée dans une démarche de **développement durable** et conçoit le Diabolo en intégrant dès sa conception des matériaux entièrement recyclables : châssis et pièces mécaniques inox garantis 10 ans, carrosserie ABS anti-feu.

Option : kit « Déjections canines » indépendant (tube aspirant + réservoir à déjections 10 L + réservoir d'eau 10 L pour additif désinfectant et désodorisant).
Garantie : 2 ans.
Montant à l'acquisition : 18 000 € TTC (taux de TVA : 20 %).
Durée d'amortissement : 5 ans (le Diabolo a été acquis au 1er janvier de l'année en cours).

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.